BULLETIN D'INFORMATIONS

BAS-INTYAMON GRANDVILLARD écoles

2021 - 2022

TABLE DES MATIÈRES

01 – DIRECTEUR D'ÉCOLE *4*

02 - RÉPARTITION DES CLASSES *6*

03 – ENSEIGNANTS *6*

04 – CONSEIL DES PARENTS *7*

05 – PHARMACIE SCOLAIRE *8*

06 – INSPECTORAT *9*

07 – SITES WEB *9*

08 – ABSENCES ET EXCUSES *9*

- MALADIES OU ABSENCES ____ 9
- ABSENCES ____ 9
- DEMANDES DE CONGÉ ____ 9
- OÙ TÉLÉPHONER ? ____ 10

09 – TRANSPORTS TPF *10*

- HORAIRE TRANSPORTS CLASSES PRIMAIRES ____ 10
- HORAIRES TRANSPORTS COURSES SPÉCIALES ____ 11
- RÈGLEMENT ____ 12
- PLACE DE STATIONNEMENT ____ 13
- VELO, TROTTINETTE, … ____ 13
- ENNEY ET VILLARS-SOUS-MONT ____ 13
- GRANDVILLARD ____ 13
- PATROUILLEURS ET ACCOMPAGNATEURS ____ 13
- ASSURANCE ____ 14
- PEDIBUS ____ 15

10 – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) *16*

11 - HORAIRES DES CLASSES *17*

- LES CLASSES 1^{HABC} ____ 17
- LES CLASSES 2^{HABC} ____ 17
- LES CLASSES 3^{H} à 8^{H} ____ 17

12 – ALTERNANCE ET DUOS *18*

- RÉPARTITION DES DUOS ____ 19

13 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES *20*

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Grandvillard) ____ 20
- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue) ____ 20
- ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur) ____ 20
- PISCINE ____ 21
- ACTIVITÉS CRÉATRICES - AC ____ 21
- CATÉCHISME ____ 22

14 - CALENDRIER SCOLAIRE *23*

- CONGÉS ____ 23

15 - MATÉRIEL *24*

16 – CAMP DE SKI *25*

17 – AUTRES INFORMATIONS *25*

- LES ECOLIERS RAMASSENT VOS POMMES ! ____ 25
- SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE ____ 26
- PROPHYLAXIE DENTAIRE ____ 26
- ÉDUCATION SEXUELLE ____ 26
- CONTRÔLE DE LA VUE ____ 26
- POUX ____ 26
- PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE ____ 26
- BRIGADE DES MINEURS ____ 28
- BUREAU DE PREVENTION DES ACCIDENTS (BPA) - OUUPS ____ 28
- BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE L'INTYAMON ____ 28
- SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GRUYÈRE (SLPPG) __ 29

- COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO) _____29
- COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES _____29
- ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN _____30
- AIDE AUX DEVOIRS ET COURS D'APPUI _____30

18 - RÈGLEMENT ***30***

19 – FICHES D'ABSENCE ***31***

20 – DEMANDE DE TRANSPORT ***32***

« On ne voit bien qu'avec le coeur.
L'essentiel est invisible pour les yeux. »

Antoine de Saint-Exupéry

« Usez de votre liberté pour promouvoir la nôtre. »

Aung Sang Suu Khui

Afin de faciliter l'organisation de la prochaine année scolaire, nous vous faisons parvenir ce bulletin d'informations.

Gardez-le précieusement. Il vous rendra service tout au long de l'année.

Bonne année scolaire à tous.

Le directeur d'école
et le corps enseignant

01 – DIRECTEUR D'ÉCOLE

Chers Parents,

L'année scolaire 2020-2021 se termine… Tout le monde a fait de son mieux pour que cette année se déroule au mieux ! Bravo et merci !
Je remercie Christelle Zenoni pour son aide avertie et précieuse, comme chaque année, pour la mise en page du bulletin scolaire 2021-2022.

Nous espérons que cette brochure vous fournira les renseignements nécessaires et utiles quant à l'organisation de la vie scolaire de vos enfants. Nous vous remercions d'avance de prendre connaissance des informations et de la garder précieusement.

Mme Anne-Claude Préel quittera notre cercle scolaire à la fin de cette année scolaire 2020-2021. Elle a choisi de prendre sa pré-retraite. Je remercie Anne-Claude pour son engagement et sa bienveillance auprès des élèves et de ses collègues du cercle scolaire pendant 44 ans. Et oui… Bravo ! Nous lui souhaitons une retraite bien méritée et du bon temps avec ses petits-enfants, sa famille et ses amis.

Mme Elodie Bapst quittera notre cercle scolaire à la fin de cette année scolaire 2020-2021. Elle a choisi de nous quitter après 9 ans pour travailler plus proche de sa famille. Je remercie Elodie pour son engagement auprès des élèves et de son souci de bien faire. Nous lui souhaitons une bonne suite professionnelle et personnelle.

Mme Rosalie Henchoz quittera notre cercle scolaire à la fin de cette année scolaire 2020-2021. Suite à la fermeture d'une classe de 1-2^{H}, Rosalie travaillera toujours en 1-2^{H} à Montbovon. Je la remercie pour son travail engagé durant ces 4 ans à Grandvillard. Nous lui souhaitons une bonne suite professionnelle.

Mme Luna Imhof quittera notre cercle scolaire à la fin de cette année scolaire 2020-2021. Elle a choisi de quitter le cercle après 3 ans pour orienter son enseignement en allemand. Je remercie Luna pour son travail. Nous lui souhaitons une bonne suite professionnelle et personnelle.

Mmes Véronique Gumy-Galley et **Amandine Castella** quitteront le cercle scolaire à la fin de cette année 2020-2021 pour se consacrer à d'autres projets. Je les remercie pour le travail effectué en qualité de maîtresse AC ainsi que pour leur enthousiasme. Nous leur souhaitons une bonne suite professionnelle.

De nouvelles personnes viendront compléter l'équipe enseignante à la rentrée 2021-2022 :
Mme Kristel Angiolini sera la titulaire de la classe 8^{H} à Estavannens ;
Mme Isabelle Pipoz sera la titulaire de la classe 6^{HB} à Estavannens ;
Mme Maude Nissille travaillera dans la classe de 1-2^{HA} avec Audrey Savary à Grandvillard ;
Mme Adrienne Perroud travaillera dans la classe de 7^{H} avec Marie Francey à Villars-sous-Mont ;
Mme Marina Piller assurera divers engagements dans diverses classes à la rentrée.

Depuis mon entrée en fonction dans le cercle scolaire il y a déjà 6 ans, je constate que les effectifs d'élèves fluctuent énormément, ce qui implique l'étude d'agrandissement de l'école d'Estavannens et la fermeture d'une classe de 1-2^{H} à la rentrée prochaine.

A mon sens, un directeur d'école doit être attentif à la qualité du climat et au bien-être des personnes (enfants et adultes) au sein des établissements scolaires. Être directeur d'école demande une capacité d'adaptation et d'écoute.

Depuis le 13 mars 2020, date historique, nous vivons un test grandeur nature de ces belles valeurs. Aujourd'hui, je peux vous avouer qu'à la rentrée 2020-2021, j'avais beaucoup d'appréhensions. Je me posais des questions telles que : Comment les élèves reviendront à l'école ? Quelles seront les mesures sanitaires ? Est-ce que les classes, les écoles resteront ouvertes ? Comment agir ou réagir ? etc. Je me suis vite rendu compte que l'on devrait s'adapter au fur et à mesure des événements et que la vérité d'un jour pourrait être différente le lendemain. Malgré toutes ces incertitudes et un questionnement persistant « Je peux ou je ne peux pas ? Quelles sont les directives ? », l'année scolaire 2020-2021 se termine. Un grand MERCI au corps enseignant, aux élèves, aux parents, aux autorités communales ainsi qu'à toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'école.

L'Ecole doit être un endroit convivial où l'on se sent bien et où l'on a plaisir à venir. Chaque enfant et chaque adulte doit y trouver sa place.

En attendant la rentrée, je vous souhaite un bel été en profitant de notre beau pays et de nos magnifiques montagnes ! Prenez du bon temps et reposez-vous

Au plaisir de vous rencontrer.

Bonnes vacances et rendez-vous le jeudi 26 août 2021.

Philippe Fragnière, directeur d'école

Chemin de l'Ecoles 9 – 1666 Villars-sous-Mont – 079 374 47 93 – philippe.fragniere@edufr.ch

02 - RÉPARTITION DES CLASSES

L'école reprend le jeudi **26 août 2021**
à 08h00 pour les classes de 2H à la 8H
à 13h35 pour les classes de 1H

Cette première semaine, l'alternance est supprimée.

CLASSE	EFFECTIF	BÂTIMENT	ENSEIGNANTS
1-2HA	20	Grandvillard	Audrey Savary et Maude Nissille
1-2HB	21	Villars-sous-Mont	Laetitia Aeby
1-2HC	20	Grandvillard	Chantal Marmillod
3HA	19	Grandvillard	Françoise Donzallaz et Véronique Schuler
3HB	20	Grandvillard	Emilie Beyeler
4HA	21	Estavannens	David Gremaud
4HB	22	Grandvillard	Janique Raboud Corpataux et Fabienne Gothuey Pharisa
5H	24	Estavannens	Sarah Fruchou et Anne Chollet
6HA	15	Estavannens	Solène Oberson
6HB	16	Estavannens	Isabelle Pipoz
7H	21	Villars-sous-Mont	Marie Francey et Adrienne Perroud
7-8H	22	Estavannens	Gwendoline Monney
8H	25	Estavannens	Kristel Angiolini

03 – ENSEIGNANTS

NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	CLASSE
BILAND	Nicolas	079 581 65 73	MAO-MAR
MASSY	Caroline	079 465 28 93	MAO-MAR
FERREIRA	Dalila	078 972 61 35	MAO-MAR
DOHNER	Monique	077 520 96.56	AC 5-8H
RABOUD-CORPATAUX	Janique		Appui AC 4HA+B
GOTHUEY-PHARISA	Fabienne		Appui AC 3HA
PILLER	Marina		Appui AC 3HB
ECKARD-MURISET	Anouk	077 434 57 59	LOGO

04 - CONSEIL DES PARENTS

Selon la Loi scolaire (LS) du 9 septembre 2014, chaque établissement scolaire doit comprendre un conseil des parents qui permet l'échange d'idées et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude sont au cœur de leurs préoccupations.
Cet organisme n'a aucun pouvoir décisionnel.

Le conseil des parents est composé :

- de 8 parents d'élèves (5 de Bas-Intyamon et 3 de Grandvillard) ;
- de 4 représentants des autorités communales (2 par commune) ;
- du directeur d'école ;
- de 2 représentants du corps enseignant (1 par bâtiment).

FONCTION	PRÉNOM NOM	VILLAGE	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
Parents				
Président				
Vice-Présidente	Valérie Jaquet	Estavannens	079 687 12 02	valerie.tinguely@gmail.com
Secrétaire				
Membres	Christelle Doumy Jorry	Enney	079 599 16 33	c.doumy@gmail.com
	Nohemi Gumbau	Enney	079 622 73 50	nohe2002@gmail.com
	Sonia Pharisa	Estavannens	079 447 21 19	sonia.pharisa@hotmail.com
	Rebecca Taschini	Villars-s-Mont	076 568 61 84	rebecca.taschini@gmail.com
Communes				
Conseillères communales en charge des écoles	Suzanne Cosandey	Grandvillard	079 568 22 13	suzanne.cosandey@grandvillard.ch
	Mélanie Lanthmann	Bas-Intyamon	078 639 89 48	melanie.lanthmann@bas-intyamon.ch
Conseillers communaux	Eric Barras	Bas-Intyamon	079 582 69 55	eric.barras@bas-intyamon.ch
	Victor Beaud	Grandvillard	079 969 21 56	victor.beaud@grandvillard.ch
Ecole				
Directeur	Philippe Fragnière		079 374 47 93	philippe.fragniere@edufr.ch
Enseignantes	Laetitia Aeby	Villars-sous-Mont		laetitia.aeby@edufr.ch
	Gwendoline Monney	Estavannens		gwendoline.monney@edufr.ch

La **Commune de Grandvillard est à la recherche 3 nouveaux membres** pour intégrer le Conseil des parents. Les intéressés sont priés de contacter Suzanne Cosandey au 079 568 22 13 ou suzanne.cosandey@grandvillard.ch .

05 – PHARMACIE SCOLAIRE

Directives concernant les pharmacies d'école et les premiers soins :

Dans les situations quotidiennes de l'école, le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie, etc.).

Que faire lorsqu'un élève présente un problème médical ?

- Si un élève présente soudainement des douleurs ou de la fièvre ou d'autres symptômes qui demanderaient un traitement médical, il est nécessaire :
    - dans les situations normales d'avertir les parents qui viendront, le cas échéant, chercher l'enfant.
    - dans les situations d'urgence, de prendre les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires et d'avertir les parents. A cet effet, l'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, ou à faire appel à l'ambulance ou aux services de sauvetage. Les frais en découlant sont à la charge des parents ou de leurs assurances.

Une trousse contenant quelques pansements, du désinfectant et une poche à glace permettant de traiter les petites blessures et contusions et d'administrer les premiers soins en cas d'accident est mise à disposition dans les établissements scolaires.

- Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il doit les amener et les prendre lui-même. Il est important que les enseignants en soient informés et qu'ils sachent comment réagir en cas de situation d'urgence. C'est pourquoi une concertation avec les parents, le médecin traitant ou le médecin scolaire doit être organisée. Si nécessaire, l'aide d'un spécialiste du milieu de la santé peut être sollicitée, particulièrement pour les petits du cycle I qui ne sont pas encore totalement autonomes.

06 – INSPECTORAT

BUREAU INSPECTORAT SCOLAIRE	Inspectorat scolaire Route André Piller 21 1762 Givisiez 026 305 73 65
INSPECTEUR	Pierre-Etienne Sagnol Route André Piller 21 1762 Givisiez 026 305 73 69 pierre-etienne.sagnol@fr.ch

07 – SITES WEB

https://grandvillard.ch/ecoles/
https://www.bas-intyamon.ch

08 – ABSENCES ET EXCUSES

- MALADIES OU ABSENCES

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement **l'enseignant** concerné avant le début de la classe par **téléphone**.
Un certificat médical est exigé dès que l'absence dépasse **4 jours de classe** consécutifs ou en cas d'absences répétées. Il doit être apporté à l'enseignant.

- ABSENCES

Pour une absence (rendez-vous chez le dentiste, le médecin, enterrement ou autre), l'annonce doit être faite, au plus tôt, auprès de l'enseignant-e en lui apportant la carte du rendez-vous.
Dans la mesure du possible, il est judicieux de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.

- DEMANDES DE CONGÉ

Jusqu'à 4 semaines : une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation au RE en indiquant les motifs avec précision.
Vous trouverez le formulaire adéquat sur le site : www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/demande-de-conge ou sur le site internet de votre commune.

Plus de 4 semaines : une demande écrite, signée, motivée et au cas échéant justifiée doit être adressée avec anticipation à la DICS en indiquant les motifs avec précision.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le calendrier scolaire.
Toute demande de dérogation ne concerne que des cas exceptionnels, imprévus et doit être dûment motivée.

Nous attirons votre attention que, selon le Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

- OÙ TÉLÉPHONER ?

LIEU	CLASSES	TÉLÉPHONE	
Grandvillard	1-4^{HB}	026 928 18 29	Salle des maîtres
Estavannens	4^{HA}et 5-8^{H}	026 921 26 60	Salle des maîtres
Villars-sous-Mont	1-2^{HB} 7^{H}	079 380 30 84 079 459 12 44	(natel privé de Laetitia) (natel privé de Marie)

09 – TRANSPORTS TPF

Bus Ferqui	Mme Joanne Magnin
Bus 12 mètres	Mme Julie Bzoch Baechler

Selon le Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) du canton de Fribourg, un transport gratuit est organisé pour le transport des élèves entre les villages pour se rendre à l'école.
Dans notre cercle, deux véhicules assurent ces déplacements.

En vertu de la Loi scolaire, il est à noter que **les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsqu'ils attendent le bus le matin ou en début d'après-midi afin de se rendre à l'école.**

- HORAIRE TRANSPORTS CLASSES PRIMAIRES

BUS	Village	Classes	École	Départ domicile	Départ école	Départ domicile	Départ école
Ferqui	Enney	4^{HA} - 5^{H} - 6^{HA+B} - 7-8^{H}	Estavannens	07h34	11h54	13h09	15h34
	Estavannens	1-2^{HAC} - 3^{HAB}	Grandvillard	07h41	11h47	13h16	15h27
		1-2^{HB} - 7^{H}	Villars-sous-Mont	07h41	11h40	13h16	15h20
	Grandvillard	7^{H}	Villars-sous-Mont	07h48	11h40	13h23	15h20

Lieu de prise en charge à Villars-sous-Mont : **Parking du Home de l'Intyamon**

	Enney	1-2^{HB}-7^{H}	Villars-sous-Mont	07h36	11h54	13h11	15h34
		1-2^{HAC} - 3^{HAB} - 4^{HB}	Grandvillard	07h36	11h47	13h11	15h27
	Villars-sous-Mont	3^{HAB}-4^{HB}	Grandvillard	07h41	11h47	13h16	15h27
		5^{H}-6^{H}-8^{H}	Estavannens	07h41	11h40	13h16	15h20
	Grandvillard	5^{H}-6^{H}-7^{H}-8^{H}	Estavannens	07h48	11h40	13h23	15h20

Lieu de prise en charge à Villars-sous-Mont : **à côté du Magasin Wydler**, sur la place aménagée à cet effet.

- HORAIRES TRANSPORTS COURSES SPÉCIALES

Horaires spéciaux pour la classe de 7^{H} de Villars-sous-Mont

BUS	Village	Classes	Jour	Départ	Retour
12 mètres	Grandvillard	7^{H}	Vendredi	07H48	11h40
Ferqui	Enney	7^{H}	Vendredi	07h34	11h54

École à la Forêt

BUS	Village	Classes	Jour	Départ	Retour
Ferqui	Grandvillard	1^{HAC}	Mercredi	07h48	Selon l'horaire habituel
		2^{HAC}	Jeudi		

Les dates vous seront communiquées par les enseignantes à la rentrée scolaire.

REMARQUE

La répartition des élèves dans les différents bus se fera durant le 1er jour de classe. Les élèves prendront le bus attribué durant toute l'année scolaire, sauf avis contraire.

Chaque enfant se rend au lieu de prise en charge **5 minutes avant le départ du bus**, selon l'horaire communiqué.

LES BUS PARTENT À L'HEURE ET N'ATTENDENT PAS LES RETARDATAIRES !

Risque de surcharge : Les places dans les bus étant limitées, les enfants ne peuvent pas prendre le bus pour une autre destination que celle de leur domicile.

GARDE PARTAGÉE

Pour les enfants dont les parents n'habitent pas le même village (garde partagée), une « Demande de transports » (page 36) doit impérativement être remplie.

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines courses sont déjà complètes.

Des modifications d'horaire peuvent intervenir en cours d'année si des circonstances l'exigent. Vous en serez alors informés en temps voulu.

Chers parents, nous souhaitons que vous ameniez vos enfants à l'école à pied dans la mesure du possible. Avec votre collaboration, les abords des bâtiments scolaires seront mieux sécurisés et vos enfants pourront se dégourdir les jambes.

- RÈGLEMENT

Afin d'assurer le maximum de sécurité et la longévité des véhicules, un règlement des bus a été établi.

1. Les enfants attendent le signal du chauffeur avant de monter dans le bus.
2. Chaque enfant montre du respect envers le chauffeur et ses camarades.
3. Dans le bus, chaque enfant doit être assis sur un siège et doit impérativement s'attacher avec la ceinture de sécurité.
4. Il est interdit de manger et de boire dans le bus.
5. L'utilisation de téléphones portables est strictement interdite.
6. Chaque enfant se rend au lieu de prise en charge 5 minutes avant le départ du bus, selon l'horaire communiqué ; les bus partent à l'heure.
7. En cas de non observation du règlement et après deux avertissements oraux et un écrit, les enfants peuvent être exclus des trans our une durée pouvant aller jusqu'à 10 jours d'école.

- PLACE DE STATIONNEMENT

  Afin de diminuer les dangers aux alentours de l'emplacement de chargement, nous recommandons aux parents d'éviter au maximum leur rôle de « parents-taxi » et de **réserver le transport en voiture pour de rares exceptions**.

Le cas échéant, merci de parquer votre véhicule **uniquement** sur les places de stationnement.

- VELO, TROTTINETTE, …

Les trajets à vélo, trottinette, etc. entre les villages pour se rendre à l'école se font sous la responsabilité des parents. Ils sont toutefois déconseillés par les commune pour des raisons de sécurité.

- ENNEY ET VILLARS-SOUS-MONT

La Commune de Bas-Intyamon est soucieuse de la sécurité de vos enfants et rappelle qu'il est interdit d'utiliser des ballons sur les places de chargement d'Enney et de Villars-sous-Mont.

- GRANDVILLARD

En dehors des heures de classe, des enfants ont été aperçus sur le toit du couvert à voitures de la Cure (ancienne place de jeux de l'école). Afin d'éviter tout accident, il est rappelé qu'il est strictement interdit de monter sur ce toit.

- PATROUILLEURS ET ACCOMPAGNATEURS

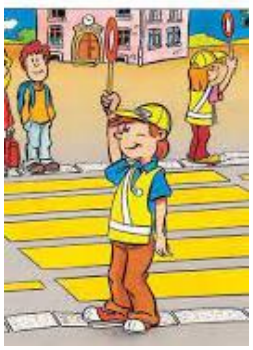

ENNEY

<u>Horaires des patrouilleurs – Passage piétons à côté du magasin « La Sieste »</u>

Matin : de 07h20 à 07h40 // de 11h50 à 12h10

Après-midi : de 12h55 à 13h15 // de 15h30 à 15h50 (sauf le mercredi)

VILLARS-SOUS-MONT

<u>Accompagnatueurs – depuis le magasin Wydler jusqu'à l'école et retour</u>

Matin : allée de 07h40 à 07h50 // retour de 11h35 à 11h50

Après-midi : allée de 13h15 à 13h25 // retour de 15h15 à 15h30 (sauf le mercredi)

WANTED

Pour compléter l'équipe, **nous recherons des patrouilleurs et accompagnateurs**.

En cas d'intérêts, même pour une seule tranche horaire, merci de contacter Méléanie Lanthmann au 078 639 89 48.

DEMANDE DE TRANSPORTS SPECIAUX POUR LES ENFANTS DANS LE CERCLE SCOLAIRE

Une demande pour des transports "hors planning" est possible uniquement lorsque la destination est une maman de jour agréée et/ou l'accueil extrascolaire d'Estavannens. Les demandes de transports pour d'autres destinations telles que les mamans de jour non agréées, la parenté, les amis ou autres ne seront pas prises en considération et les transports devront être assumés et assurés par les parents.
Afin de pouvoir bénéficier de ces transports "hors planning", **il est impératif que les parents demandeurs remplissent le formulaire** adéquat se trouvant à la fin de la présente brochure (également disponible sur les sites internet des communes). Après analyse des disponibilités des places dans les bus, un courrier vous sera adressé concernant la décision prise et les modalités.

- ASSURANCE

Il n'est pas rare qu'il faille tranporter les enfants en voiture dans le cadre de certaines activités scolaires.

Votre aide nous est précieuse et nous permet ainsi d'offrir aux élèves une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre assurance privée serait sollicitée pour une indemnisation des dommages causés aux occupants du véhicule et à des tiers, ainsi que pour vos propres dommages. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant se retourner contre le détenteur du véhicule, en cas d'accident causé par faute grave.

Nous vous invitons à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par le véhicule (voir permis de circulation), du port des ceintures de sécurité aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, ainsi que de la mise en place du rehausseur (voir ci-dessous).

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présent aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus.

Enfants 2 ans à 5 ans	Enfants < 150 cm < 12 ans	Enfants > 150 cm < 12 ans	Enfants < 150 cm > 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 : 9-18 kg) **ECE 44.03ou 44.04**	**Siège auto pour enfant** (groupe 2/3 : 15/36kg) ou **rehausseur ECE 44.03 ou 44.04**	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

- PEDIBUS

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être crées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site :
www.pedibus.ch

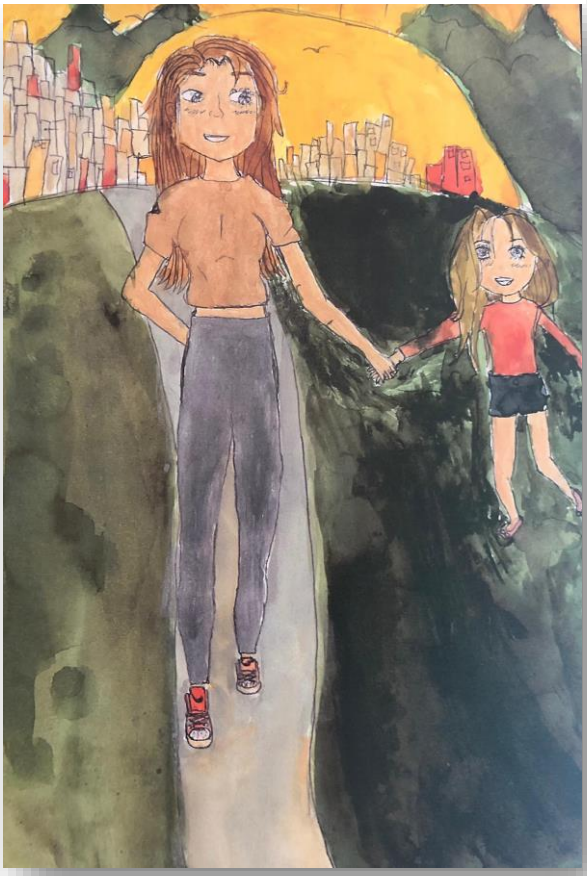

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.
Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?
La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

10 – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

L'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants de la 1H à la 8H scolarisés dans le cercle scolaire de Bas-Intyamon/Grandvillard et se situe dans le bâtiment scolaire d'Estavannens.

Cette structure se veut un soutien efficace aux familles par la prise en charge des enfants durant les plages horaires suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00
Matinée	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35	08h00-11h35
Midi	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35
Après-midi	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15	13h35-15h15
Après-midi soir	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00

Les inscriptions sont acceptées durant toute l'année et doivent être adressées à l'Administration communale de Bas-Intyamon.

Toute absence doit être annoncée dans les meilleurs délais à la responsable de l'AES au 079 721 78 64.

Les formulaires sont téléchargeables sur les sites internet des communes :

https://www.bas-intyamon.ch https://grandvillard.ch/ecoles/

11 - HORAIRES DES CLASSES

- LES CLASSES 1^{HABC}

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	Congé	08h00	Congé	08h00
11h35		11h35		11h35
Congé	Congé	Congé	13h35	Congé
			15h15	

- LES CLASSES 2^{HABC}

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	08h00	Congé	08h00	08h00
11h35	11h35		11h35	11h35
13h35	13h35	Congé	Congé	13h35
15h15	15h15			15h15

- LES CLASSES 3^{H} à 8^{H}

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h00	08h00	08h00	08h00	08h00
11h35	11h35	11h35	11h35	11h35
13h35	13h35	Congé	13h35	13h35
15h15	15h15		15h15	15h15

Avant et après l'école

Les enfants qui ne sont pas transportés par les bus scolaires seront **présents au plus tôt 10 minutes avant** le début de l'horaire de classe dans la cour d'école.

À la fin des cours, les enfants **rentreront tout de suite à la maison** sauf si une demande particulière est adressée à l'enseignant-e.

En dehors de ces horaires, les enfants se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.

12 – ALTERNANCE ET DUOS

L'alternance concerne les classes 3^H et 4^H.
Elle sera organisée sur **les mardis** et **les jeudis**.

3^{HA}	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin, selon la répartition établie.
3^{HB}	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin, selon la répartition établie.
4^{HA}	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin, selon la répartition établie.
4^{HB}	Les élèves auront congé le mardi matin ou le jeudi matin, selon la répartition établie.

L'alternance est maintenue **toute l'année** y compris lorsqu'il y a un jour férié ou un congé durant la semaine !

- RÉPARTITION DES DUOS

1-2^{HA}	**Audrey Savary travaille :**	• le mardi • le mercredi matin (1 sur 2) • le vendredi
	Maude Nissille travaille :	• le lundi • le mercredi matin (1 sur 2) • le jeudi
3^{HA}	**Françoise Donzallaz travaille :**	• le lundi • le mercredi matin • le jeudi matin
	Véronique Schuler travaille :	• le mardi • le jeudi après-midi • le vendredi
4^{HB}	**Janique Raboud Corpataux travaille :**	• le lundi • le mardi • le mercredi matin • le jeudi
	Fabienne Gothuey Pharisa travaille :	• le vendredi
5^{H}	**Sarah Fruchou travaille :**	• le lundi • le mercredi matin (1 sur 2) • le vendredi
	Anne Chollet travaille :	• le mardi • le mercredi matin (1 sur 2) • le jeudi
7^{H}	**Marie Francey travaille :**	• le lundi • le mardi • le mercredi matin • le jeudi
	Adrienne Perroud travaille :	• le vendredi

13 - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Grandvillard)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	08h00-09h40 6^{HA}			
	09h55-11h35 2^{HA+B+C}	09h55-11h35 1^{HA+B+C}	09h55-11h35 8^{H}	
13h35-15h15 5^{H}	13h35-15h15 6^{HB}		13h35-15h15 $7\text{-}8^{H}$	

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en halle à Neirivue)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	08h00-09h40 7^{H}	08h00-09h40 3^{HB}	08h00-09h40 4^{HA}	
		09h55-11h35 3^{HA}		
				13h35-15h15 4^{HB}

- ÉDUCATION PHYSIQUE (en extérieur)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin 8^{H}		Matin 4^{HA} 4^{HB}		
Après-midi 3^{HB} $7\text{-}8^{H}$			Après-midi 6^{HA} 6^{HB} 7^{H}	Après-midi 3^{HA} 5^{H}

Equipement : Tous les enfants mettent obligatoirement une tenue de sport pour la gymnastique en salle et la gymnastique en extérieur. Ils se changent à la maison.

- PISCINE

Les cours ont lieu à la piscine de Charmey et sont dispensés par Mme Nathalie Boschung (mardi/vendredi) et Daniela Mast (lundi).

3^{H}-4^{H}-5^{H}-6^{HA} : Vendredi matin 08h30 – 10h10																	
Août/Sept.		**Oct.**		**Nov.**		**Déc.**		**Janvier**		**Février**		**Mars**		**Avril**		**Mai/Juin**	
27	4^{HA}	*1*	4^{HB}	*5*	3^{HA}	*3*	5^{H}	*21*	5^{H}	*4*	6^{HA}	*11*	4^{HA}	*1*	3^{HA}	*6*	3^{HB}
		8	3^{HA}	*12*	3^{HB}			*28*	5^{H}	*11*	6^{HA}	*18*	4^{HB}	*8*	3^{HA}	*13*	3^{HB}
3	4^{HA}	*15*	3^{HA}	*19*	3^{HB}					*18*	6^{HA}	*25*	4^{HB}			*20*	5^{H}
10	4^{HA}			*26*	3^{HB}					*25*	4^{HA}						
17	4^{HB}															*3*	5^{H}
24	4^{HB}															*10*	6^{HA}
																24	6^{HA}

6^{HB}-7^{H}-8^{H}: Lundi et mardi matin 08h30 – 10h10											
2^{HABC}: Mardi matin 08h30 - 09h30 ou 9h30 – 10h30											
Janv.		**Fév.**		**Mars**		**Mai**		**Juin**		**Juin /Juillet**	
10	6^{HB}	*7*	7^{H}	*7*	$7\text{-}8^{H}$	*2*	8^{H}	*7*	2^{HABC}	*27*	8^{H}
17	6^{HB}	*14*	7^{H}	*14*	$7\text{-}8^{H}$	*9*	8^{H}	*13*	7^{H}	*28*	2^{HABC}
24	6^{HB}	*21*	$7\text{-}8^{H}$	*21*	8^{H}	*16*	6^{HB}	*14*	2^{HABC}		
31	7^{H}					*23*	6^{HB}	*20*	$7\text{-}8^{H}$	*4*	$7\text{-}8^{H}$
						30	7^{H}	*21*	2^{HABC}	*5*	8^{H}
						31	2^{HABC}				

Gare aux verrues plantaires, elles sont transmissibles !!!
Contrôler et en cas de doute consulter votre médecin. En cas d'infection, agir rapidement !

Pour les cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire en plus du matériel d'usage ; les shorts de bain ne sont pas admis et les bijoux sont à éviter.

- ACTIVITÉS CRÉATRICES - AC

	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
08h00 - 08h50		$7\text{-}8^{H}$	6^{HB}		4^{HA}
08h50 – 09h40		$7\text{-}8^{H}$	6^{HB}		4^{HA} 7^{H}+$7\text{-}8^{H}$
09h55 – 10h45		$7\text{-}8^{H}$	6^{HA}		4^{HB} 7^{H}+$7\text{-}8^{H}$
10h45 - 11h35		8^{H}	6^{HA}		4^{HB} 7^{H}+$7\text{-}8^{H}$
13h35 - 14h25	3^{HA}	8^{H}		5^{H}	3^{HB}
14h25 – 15h15	3^{HA}	8^{H}		5^{H}	3^{HB}

- CATÉCHISME

Remarques :

1. L'enseignement religieux confessionnel (ERC) est donné par un/une catéchiste aux classes de 3^{H} à 8^{H}, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine.

2. Pour les $1\text{-}2^{H}$, les églises et les communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel pourront dispenser cinq interventions ponctuelles appelées "temps forts" réparties sur l'année scolaire.

Selon l'article 23, al.3, de la nouvelle Loi scolaire, *les parents peuvent, sans indication de motifs, déclarer que leur enfant ne suivra pas les cours d'ERC.* Le formulaire 131, valable pour toute la scolarité, est à demander à l'enseignant en début d'année.
L'enfant dispensé restera en classe sous la responsabilité de son enseignant.

14 - CALENDRIER SCOLAIRE

Août					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Septembre					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

Octobre					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Novembre					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Décembre					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Janvier					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Février					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	
Me	2	9	16	23	
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

Mars					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

Avril					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Mai					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Juin					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

Juillet					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

- CONGÉS

01.11	08.12	23.12	26.05	27.05	06.06	16.06	17.06
Toussaint	**Immaculée conception**	**Journée pédagogique**	**Ascension**	**Pont de l'Ascension**	**Lundi de Pentecôte**	**Fête-Dieu**	**Pont de la Fête-Dieu**

La rentrée scolaire 2022-2023 aura lieu le jeudi 25 août 2022.

Il est possible de consulter les calendriers scolaires des prochaines années à l'adresse suivante :
http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

15 - MATÉRIEL

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve ci-dessous.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Liste des effets et équipements personnels des élèves	**1-2H**	**3H**	**4H**	**5H**	**6H**	**7H**	**8H**	**AC**
1 sac d'école	X	X	X	X	X	X	X	
1 paire de pantoufles qui tiennent aux pieds	X	X	X	X	X	X	X	
1 plumier ou trousse		X	X	X	X	X	X	
1 porte-documents A4 (si possible avec élastiques et rabats)		X	X	X	X	X	X	
doublures et étiquettes pour les livres et les cahiers			X	X	X	X	X	
1 stylo Pilot Frixion reçu en 4H				X				
Matériel pour l'éducation physique et le sport								
1 sac de sport	X	X	X	X	X	X	X	
1 paire de baskets de gym dans un sac		X	X	X	X	X	X	
1 paire de ballerines ou de baskets dans un sac	X							
chaussures pour les activités physiques d'extérieur		X	X	X	X	X	X	
1 tenue d'éducation physique pour l'intérieur	X	X	X	X	X	X	X	
1 tenue d'éducation physique pour l'extérieur		X	X	X	X	X	X	
1 tenue pour la natation	X	X	X	X	X	X	X	
tenues adaptées aux différents sports ou sorties	X	X	X	X	X	X	X	
Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels								
1 tablier à manches longues ou chemise usagée pour bricolage	X	X	X	X	X	X	X	X
Matériel particulier								
tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison	X	X	X	X	X	X	X	
articles de soins personnels et d'hygiène (mouchoirs, …)	X	X	X	X	X	X	X	

Ce matériel doit être **marqué du nom et prénom de l'enfant**.

Il est à apporter le 1er jour de classe.

Le 1er jour de classe, votre enfant recevra des fournitures scolaires. En cas de consommation exagérée, le matériel vous sera facturé.

1 compas est prêté aux élèves de 7H et 8H. 1 rapporteur et 1 équerre sont donnés aux 7H pour 2 ans. 1 règle est donnée aux 3H, 5H et 7H pour 2 ans.

16 – CAMP DE SKI

Un camp de ski aura lieu à Leysin du 10 au 14 janvier 2022 pour tous les élèves de la 5^{H} à la 8^{H}. Les informations utiles arriveront en temps voulu et en tenant compte de la situation sanitaire.

17 – AUTRES INFORMATIONS

- LES ECOLIERS RAMASSENT VOS POMMES !

Les classes de Bas-Intyamon et de Grandvillard cherchent des pommiers (et/ou poiriers), afin de fabriquer du jus de pommes artisanal et de le vendre ensuite dans le but de financer ses projets !

Vous avez des pommiers, des poiriers ?

Vous seriez prêts à nous céder leurs fruits ?

Nous nous occupons de tout !

Contactez Fabienne Gothuey Pharisa, enseignante au 079 646 93 64.

- SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

Attention : **à la rentrée scolaire une attestation dentaire** est nécessaire pour chaque enfant qui est suivi par un dentiste privé.

QUAND	En cours d'année
Adresse	**Clinique dentaire scolaire** Bâtiment B, CO de Bulle (au-dessus des salles de sport) Rue de la Léchère 40 1630 BULLE Tél. 026 305 98 60

- PROPHYLAXIE DENTAIRE

QUAND	1 fois par an dans toutes les classes

- ÉDUCATION SEXUELLE

QUAND	1 fois par an pour les classes 2H, 5H et 7H Une soirée d'information pour les parents	
Adresse	Planning familial Grand-Fontaine 50 1700 FRIBOURG Tél. 026 305 29 55	Antenne régionale Rue de la Condémine 60 1630 BULLE Tél. 026 305 29 55

- CONTRÔLE DE LA VUE

QUAND	1 fois par an pour les classes 3H, 5H et 7H

- POUX

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant de votre enfant dès leur apparition.

- PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

QUAND	1 fois par an dans les classes 1-2H, 4H, 6H et 8H
Adresse	Police Cantonale Secteur de l'éducation routière 1763 GRANGES-PACCOT Tél. 026 305 20 30

Les élèves de 1H à 3H recevront un triangle et les élèves de 4H un gilet qu'ils devront porter tous les jours pour venir à l'école.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.

En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.
-

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2021

- BRIGADE DES MINEURS

QUAND	Une fois par an en 7H ou sur demande.
Adresse	Brigade des mineurs – BMI Place Notre Dame 2 1700 FRIBOURG Tél. 026 304 17 19 claude.meuwly@fr.ch

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.
Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm .

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

- BUREAU DE PREVENTION DES ACCIDENTS (BPA) - OUUPS

Les parents ou les autres personnes responsables d'enfants peuvent s'abonner gratuitement à la brochure « OUUPS », établie par le BPA, afin de recevoir régulièrement des conseils et des listes de contrôle adaptés à l'âge de l'enfant.
Vous trouverez toutes les informations sur www.ouups.ch .

- BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE L'INTYAMON

QUAND	Lundi 16h00 – 18h00 Mercredi 14h30 – 16h30 Vendredi 18h00 – 20h00 Pendant les vacances scolaires uniquement le vendredi de 18h00 à 20h00.
Adresse	Rue Jean-Marie Musy 11 1669 ALBEUVE Tél. 026 535 72 95 (pendant les heures d'ouverture)

- SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GRUYÈRE (SLPPG)

QUAND	Tous les jours du lundi au vendredi 08h00-11h30 / 13h30-17h00
Adresse	Case postale 409 Rue Albert Rieter 8 1630 BULLE Tél. 026 552 56 00 Courriel : direction@censg.ch Site : www.censg.ch

- COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.
Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.
Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

- COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

- ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN

Le dispositif d'Education Générale est au service des acteurs de l'école : élèves, enseignant-e-s, parents, autorités scolaires, …

QUAND	Il peut être activé pour toutes questions, difficultés ou projets du domaine de l'éducation en milieu scolaire : communication, médiation, climat d'école, décès accidentel…
Adresse	Route André-Piller 21– 1762 Givisiez **Médiation** Luc Vonlanthen 026 305 73 96 luc.vonlanthen@fr.ch **Médiation** Fabienne Limat 026 305 40 93 fabienne.limat@fr.ch **Bureau de santé et formation générale** Laurence Rossier 026 305 40 94 laurence.rossier@fr.ch

- AIDE AUX DEVOIRS ET COURS D'APPUI

A convenir avec les personnes ci-dessous				
Lindsay Gremaud (étudiante HEP) 1667 Enney 077 407 85 49	Clémence Borcard (étudiante HEP) 1666 Grandvillard 079 549 07 08	Camille Beaud (étudiante HEP) 1669 Albeuve 079 918 42 98 Libre dès janvier 22	Julie Caille (étudiante ECG) 1665 Estavannens 079 638 01 67	Alice Dohner (étudiante HEP) 1630 Bulle 079 911 36 34
Tarif à convenir				

18 - RÈGLEMENT

Le Règlement scolaire de chaque commune et le règlement d'établissement sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

http://www.bas-intyamon.ch https://grandvillard.ch/ecoles/

19 – FICHES D'ABSENCE

Cercle scolaire Bas-Intyamon/Grandvillard	***Cercle scolaire Bas-Intyamon/Grandvillard***
Fiche d'absence	**Fiche d'absence**
Nom :	Nom : .....
Prénom :	Prénom : .....
sera absent(e) le :	sera absent(e) le : .....
de …..h….. à …..h…..	de …..h….. à …..h…..
0 médecin	0 médecin
0 dentiste	0 dentiste
0 enterrement	0 enterrement
0 autre :	0 autre : .....
Le déplacement se fait sous la responsabilité des parents.	Le déplacement se fait sous la responsabilité des parents.
Date :	Date : .....
Signature :	Signature :
Cette fiche doit être remise à l'enseignant-e au plus tard deux jours avant l'absence. En cas de rendez-vous urgent, veuillez appeler l'enseignant-e de votre enfant.	Cette fiche doit être remise à l'enseignant/e au plus tard deux jours avant l'absence. En cas de rendez-vous urgent, veuillez appeler l'enseignant/e de votre enfant.

20 – DEMANDE DE TRANSPORT

Formulaire de demande de transport d'enfants dans le Cercle scolaire Bas-Intyamon – Grandvillard

Nom des parents : ……

Adresse : ……

……

E-mail / tél. : ……

Classe

Nom de l'élève : …… ……..

Nom de l'élève : …… ……..

Nom de l'élève : …… ……..

Mon/mes enfant-s prendra/ont le bus scolaire pour les trajets hors planning suivants :

(Veuillez désigner de manière précise les transports souhaités et donner toutes les informations nécessaires à la compréhension de votre demande)

Nom de l'élève	Jour	Heure	de quel village	Vers quel village
……	……	……	……	……
……	……	……	……	……
……	……	……	……	……
……	……	……	……	……

Justification

☐ Garde partagée

☐ Vers l'accueil extrascolaire officiel d'Estavannens

☐ Vers ma maman de jour agréée – Mme …… à ……

Suite à l'étude de votre demande, une confirmation vous sera transmise par courriel ou par téléphone par la Commune de Bas-Intyamon. Les communes se réservent le droit d'octroyer ou non, voire d'annuler toute autorisation tout au long de l'année en fonction de la disponibilité des places dans les bus.

Ce formulaire est à renvoyer le plus rapidement possible à la Commune de Bas-Intyamon – Route de l'Intyamon 36 – 1667 Enney ou par mail à commune@bas-intyamon.ch.

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

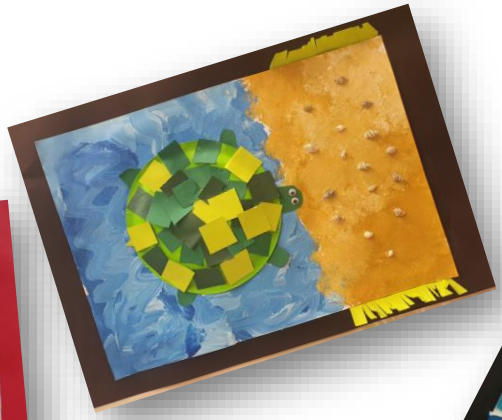

CROMIGNON

DIVERTIL C'EST L'AUTOMNE !

Ici on cultive
le bonheur ...